

ALLEGEMENT DES MESURES SANITAIRES COVID-19

Dès le 25 août sont autorisés en plus du papa/co-parent et de la fratrie

2 visites/jour de 15h à 19h

Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire dans l'établissement. Ne l'oubliez pas !

Restons prudents, respectons les gestes barrières et limitons les allées et venues dans la maternité

